



**Mairie de FAMECK
Mairie de RANGUEVAUX
Mairie de HAYANGE**

Le 21/04/2023

Monsieur le Maire,

Je vous informe que nous pratiquerons des tirs de nuit sur sangliers sur le domaine du groupement forestier FAHARA durant la période allant de ce jour au 01/02/24 selon les modalités de l'arrêté préfectoral 2023-DDT-SERAF-UFC n°19 du 05/04/2023

Veillez agréer, Monsieur le Maire, mes salutations.

Vincent CHARLES

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Vincent Charles', written in a cursive style.

Copie OFB